

**Attribution de subventions au
titre de l'aide aux musées locaux**

Rapport n° CP/2011/464

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation un dossier relatif à la politique muséographique du Département

Le musée Lalique est en voie d'achèvement à Wingen-sur-Moder, ouverture au public prévue le 2 juillet 2011.

La politique d'acquisition du musée s'appuie sur le projet scientifique et culturel, et sera fonction des dépôts d'autres musées et de collectionneurs, et des opportunités du marché. Elle s'oriente selon trois axes :

- d'une part l'achat d'une ou deux œuvres exceptionnelles (pièces uniques ou œuvres de séries rares et emblématiques de la création de René Lalique),
- d'autre part l'enrichissement de la collection du musée dans le domaine des arts de la table et des objets d'art (en particulier des œuvres inspirées par la nature ou la femme).
- un troisième axe sur les flacons de parfum a aussi été développé.

Au cours de l'année 2010, le fonds constitutif du musée s'est enrichi de 136 œuvres.

Pour l'année 2011, le syndicat mixte du musée prévoit de continuer à constituer la collection pour lui permettre d'atteindre un rayonnement international. Pour cette opération évaluée à 350 000 €, le plan de financement suivant est prévu :

- Fonds Régional d'Acquisition des Musées (Etat) : 70 000 €
- Fonds Régional d'Acquisition des Musées (Région) : 70 000 €
- Mécénat : 150 000 €

Le syndicat mixte du musée Lalique sollicite le Département à hauteur de 60 000 €.

Comme convenu en 2010, une convention financière fixera les modalités de versement de cette subvention, qui sera accordée en avance afin de permettre au syndicat mixte du musée Lalique de répondre aux opportunités du marché.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire, lors de sa dernière réunion, a émis un avis favorable sur cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29308	204-20415-314	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €

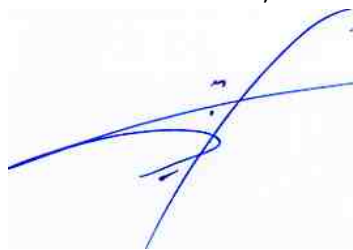
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au Syndicat mixte du musée Lalique une subvention de 60 000 € au titre de sa politique d'acquisition, conformément au tableau annexé.

Elle autorise par ailleurs son président à signer la convention financière entre le Syndicat mixte du musée Lalique et le Département relative à la constitution du fonds de la collection du musée Lalique.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL